

Le prix de l'eau est-il le même pour toutes les communes ?

Oui, les tarifs de l'eau et de l'assainissement sont les mêmes pour tous les habitants des communes membres de la communauté de communes. Il se compose :

- D'un tarif unitaire au m³ voté annuellement en conseil communautaire (appliqué à votre consommation)
- D'un abonnement annuel.
- D'un taux de TVA : 5.5%.
- De taxes versées aux organismes publics : taxes liées au prélèvement de l'eau et à la collecte des eaux usées, elles sont reversées à l'Agence de l'Eau par la Vallée dorée.
- Des frais d'ouverture et de fermeture en cas d'emménagement ou de déménagement.